

L'an deux mille dix-sept et le 3 mai, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – N SEDKI – JF MARY – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – S JEAN – W BIGNON – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : F PEREZ par P KAPPLER

Absents : M GROSSO – JC ARAGON – S SENEGA-SANCHEZ – S BERBEZIER – C CARRIE-MAHMOUKI

Secrétaire de séance : C BRISSEIS

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Régularisation foncière impasse des Iris (J LAFAGE)

A L'UNANIMITE

2. Délégation de service public pour les sous-traités d'exploitation des plages (M IBARS) (Annexe 1a et 1b)

Arrivée de S SENEGA SANCHEZ
A L'UNANIMITE

3. Tarifs « vente de produits touristiques publicitaires divers » 70 ans de Marseillan-Plage – Vente de produits dérivés (MC FABRE DE ROUSSAC)

Arrivée de JC ARAGON
A L'UNANIMITE

4. Tarifs « produits publicitaires » - Sorties en mer (MC FABRE DE ROUSSAC)

A L'UNANIMITE

5. Conventionnement d'encaissement pour le compte de tiers (MC FABRE DE ROUSSAC) (Annexe 2a, 2b et 2c)

A L'UNANIMITE

6. Compétence assainissement pluvial : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des eaux pluviales urbaines à la commune de Marseillan par la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (JC ARAGON) (Annexe 3)

A L'UNANIMITE

7. Remboursement des travaux d'assainissement pluvial 2017 (JC ARAGON)

A L'UNANIMITE

8. Charte de gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète 2017-2021 (MC FABRE DE ROUSSAC) (Annexe 4)

A L'UNANIMITE

9. Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 15 logements locatifs sociaux Thau Habitat Sète – Opale – 18 Rue Gabriel Péri à Marseillan – Attribution de subventions – Autorisation de signature (G REQUENA) (Annexe 5)

A L'UNANIMITE

10. Décisions du Maire (M. le Maire)

Le conseil prend acte.

La séance prend fin à 18h28.

Le Maire,

Yves MICHEL

